

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 13 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 6 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Philippe DELARUE

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Laurent PEREZ
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023** est approuvé à l'unanimité.

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET CONSULTATION DES ENTREPRISES
POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE (27-2023)**

La commune d'Arreau souhaite utiliser la place perdue à l'arrière de la salle du Terminus pour réaliser un local de stockage. Celui-ci aurait pour but de désengorger la salle du stockage actuel constitué principalement de tables, chaises, podium, matériel divers..., empiétant sur la surface utile de la salle. Il permettra également de sécuriser l'espace.

La superficie du bâtiment serait d'environ 40m², et l'espace vert existant serait conservé.

Dans ce contexte, une étude a été sollicitée auprès d'un maître d'œuvre. Il s'agit de l'architecte Mr PASTOR Fabrice qui présente un dossier comprenant trois lots :

- Lot n°1 correspondant au terrassement, gros œuvre charpente et couverture
- Lot n°2 pour les menuiseries extérieures avec la mise en place d'un portail automatisé
- Lot n°3 pour la mise en œuvre de l'électricité.

Pour ce faire, il propose un devis d'un montant de 1 500€ HT.

La consultation de travaux sera lancée par lots en procédure adaptée, pour cela le dossier sera envoyé à plusieurs entreprises.

La commission d'appel d'offre étudiera les devis et donnera son avis sur les offres (prestations et prix). Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après avis de la commission d'appel d'offre.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'accepter et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'architecte Fabrice PASTOR d'un montant de 1 500€ HT.
- De lancer la consultation de travaux en procédure adaptée relative à la construction d'un local de stockage à l'arrière de salle du Terminus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau